

**RAPPORT ANNUEL 2024-2025**

***Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail forcé des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (L.C. 2023, ch. 9)***

**Université de Montréal (« l'UdeM »)**

Montréal, Québec, Canada

Exercice financier visé par le rapport : 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025

Secteur d'activité : Enseignement universitaire et recherche

**Structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement**

L'Université de Montréal (« l'UdeM ») est une personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal*, 10 George V, c. 38 et de la *Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 1966-67, c. 129, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 1967-68, c. 114 et la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, L.Q. 2018, c. 29, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, en la ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4.

Avec ses 13 facultés et ses écoles affiliées, l'Université de Montréal rassemble près de 70 000 étudiants et 10 000 employés, dont 2 300 professeurs et chercheurs. Elle offre plus de 600 programmes d'études, dont 350 aux cycles supérieurs. L'éventail des disciplines étudiées sur ses campus est l'un des plus larges du Canada. Près de la moitié de ses facultés est rattachée au secteur des sciences de la santé, et l'Université est au cœur d'un réseau formé d'une trentaine d'établissements de santé affiliés, dont deux centres hospitaliers universitaires. Elle figure parmi les premières universités du Canada pour ce qui est du volume de ses activités de recherche, récoltant plus de 750 millions de dollars annuellement en fonds de recherche. L'UdeM est la 6<sup>e</sup> meilleure université francophone dans le monde, selon le classement du *Times Higher Education*.

L'Université de Montréal est un organisme public assujetti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à ses règlements en vigueur au Québec. En 2024-2025, elle a conclu près de 400 contrats en approvisionnement de biens et de services, pour un montant total d'environ 140 millions de dollars canadiens.

L'UdeM est assujettie à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* en raison de ses importations de biens. Elle n'est pas concernée par la production directe de biens. Les approvisionnements en biens nécessaires à la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche, ainsi qu'au bon fonctionnement de son administration, sont centralisés à la Direction de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle. Une grande partie des acquisitions de l'UdeM est liée à ses activités de recherche, qui nécessitent l'accès à des marchés spécialisés pour l'acquisition de fournitures ou d'équipements scientifiques.

La grande majorité des acquisitions de l'UdeM proviennent de fournisseurs situés au Canada. Pour l'exercice financier visé par ce rapport, près de 86 % de ses contrats en approvisionnement et de services sont conclus avec des fournisseurs canadiens. De plus, l'UdeM s'est engagée dans la démarche d'économie sociale « J'achète! » qui vise à favoriser l'approvisionnement auprès de l'économie sociale du

Québec. En 2024-2025, près de 11 % des acquisitions de l'UdeM en biens et services comportent au moins un indicateur d'acquisition responsable, tel que déterminé par l'objectif 1.2 de la Stratégie gouvernementale des marchés publics du Québec. L'UdeM vise à terme, comme les autres organismes publics concernés, à atteindre la cible de 15 % d'acquisitions responsables.

Pour l'exercice financier visé par ce rapport, le montant des importations hors Canada s'élève à environ 42 millions de dollars canadiens. Les importations en provenance des États-Unis représentent 86 % des bons de commande émis, 11 % proviennent de l'Europe, et 3 % d'autres pays. Cette dernière catégorie présente le risque le plus élevé de travail forcé ou de travail des enfants, et pourrait constituer la catégorie prioritaire à évaluer pour la prochaine année.

#### **Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants**

En 2014, l'UdeM s'est dotée d'une *Politique d'acquisition de biens, de services et de travaux de construction* qui régit toutes les acquisitions de l'Université. Cette Politique comprend des procédures internes qui encadrent les acquisitions de l'Université afin de s'assurer qu'elles respectent le cadre normatif en vigueur. La révision de la Politique d'acquisition et de ses directives afférentes est prévue au courant de l'année 2025, avec la mise en avant des principes de l'approvisionnement responsable, et notamment le respect du Code de conduite des fournisseurs.

En 2023, l'Université de Montréal a adopté un Code de conduite des fournisseurs (en annexe) réalisé en collaboration avec d'autres établissements universitaires québécois, qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs. Ce code vise à établir les attentes de l'Université envers ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale. Il soutient les objectifs institutionnels de développement durable, de même que ceux du Québec et de l'Organisation des Nations Unies. Il est attendu que les fournisseurs et leurs sous-traitants respectent le droit du travail, en particulier le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans tous ses bons de commande, l'UdeM a inclus une clause obligeant les fournisseurs à prendre connaissance du Code de conduite. Dans certains appels d'offres, notamment pour des fournitures scientifiques, l'UdeM a inclus une clause obligeant les fournisseurs à avoir un code de conduite mentionnant spécifiquement le respect des principes fondamentaux en droit du travail, dont le travail forcé et le travail des enfants.

Pour le prochain exercice financier, l'UdeM évaluera la possibilité d'aller plus loin en insérant une clause dans ses documents d'appels d'offres qui obligerait les fournisseurs à s'engager à respecter le Code de conduite des fournisseurs, ce qui constituerait un défaut contractuel en cas de non-respect. Cette démarche offrirait une garantie supplémentaire à l'UdeM que ses fournisseurs adoptent, dans les faits, une démarche de transparence et d'amélioration continue dans leurs relations d'affaires avec l'Université, afin de se conformer à ce Code de conduite et améliorer ainsi le triple bilan (social, économique, environnemental) de leur chaîne d'approvisionnement.

#### **Parties des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer**

L'UdeM est assujettie à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* en raison de ses importations de biens. L'Université n'est pas concernée par la production directe de biens.

Les acquisitions provenant d'autres pays que le Canada, les États-Unis et l'Europe et représentant 3 % des acquisitions de l'UdeM proviennent principalement de l'Australie et de la Chine et concernent

majoritairement des biens et des équipements scientifiques, de laboratoire et d'informatique. L'UdeM n'a pas eu connaissance de travail forcé ou de travail d'enfants en lien avec les biens qu'elle a achetés pendant l'exercice financier couvert par ce rapport.

L'Université considère que les acquisitions dans le domaine du numérique et du textile comportent le plus de risques de travail forcé et de travail des enfants. Elle souhaite ainsi, pour le prochain exercice financier, évaluer les risques dans ces secteurs et prendre des mesures pour les atténuer. L'UdeM pourrait notamment examiner l'opportunité d'adhérer à des organismes qui encadrent les pratiques des fournisseurs dans ces secteurs, tels que la Fair Trade Association.

#### **Ensemble des mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants**

L'UdeM n'a pas eu connaissance de travail forcé ou de travail des enfants en lien avec les acquisitions de biens effectuées pendant l'exercice financier couvert par ce rapport. Conséquemment, aucune mesure n'a été prise en l'absence de telles situations.

#### **Ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement**

L'UdeM n'a pas eu connaissance de travail forcé ou de travail des enfants en lien avec les acquisitions de biens effectuées pendant l'exercice financier couvert par ce rapport. Conséquemment, aucune mesure n'a été prise en l'absence de telles situations.

#### **Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants**

L'UdeM est membre de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), qui donne droit à des accès gratuits pour assister à des formations. Pour le prochain exercice financier, l'UdeM prévoit que la majeure partie de ses employés impliqués en gestion contractuelle assistent à une formation offerte par l'ECPAR sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

#### **Évaluation de l'efficacité des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Avec l'adoption du Code de conduite des fournisseurs, l'UdeM démontre son engagement pour un approvisionnement responsable et une sensibilisation des fournisseurs à garantir une chaîne d'approvisionnement exempte de recours au travail forcé ou au travail des enfants. La révision prochaine de sa Politique d'acquisition permettra d'inclure des dispositions relatives à l'approvisionnement responsable et une mention du respect des principes fondamentaux du droit du travail, dont l'absence du recours au travail forcé ou de travail des enfants.

L'absence de situations portées à la connaissance de l'UdeM et impliquant le recours au travail forcé ou au travail des enfants constitue un indicateur de l'efficacité des mesures prises par l'UdeM à cet égard. Dans le but de continuer à déployer des mesures efficaces pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants, l'UdeM adoptera les actions précédemment susmentionnées dans les prochains exercices financiers. Ainsi, l'UdeM prévoit notamment d'évaluer ces risques lors de son prochain exercice d'évaluation des risques en gestion contractuelle.

## **Autres éléments du développement durable à l'UdeM**

L'Université de Montréal est engagée dans son milieu et vise à intégrer les principes du développement durable dans tous les aspects de sa mission universitaire, de l'enseignement à la recherche, ainsi que dans la gestion de ses infrastructures et dans la vie étudiante. Elle poursuit son engagement envers un avenir plus durable avec le Plan d'action en développement durable 2024-2029. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur le caractère transversal de la responsabilité sociale et environnementale de l'UdeM. Ce plan stratégique est la feuille de route pour atteindre la carboneutralité d'ici 2040.

L'UdeM est titulaire de la certification STARS (Sustainability Tracking, Assessment & Rating System), niveau argent, décernée par l'Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education, qui reconnaît ainsi l'engagement de l'UdeM en matière de développement durable. Les critères utilisés dans la certification STARS ont servi de base aux objectifs du plan stratégique de l'UdeM.

Le campus principal de l'UdeM, formé d'une quarantaine de bâtiments, se trouve au sommet du Mont-Royal. C'est un campus vert, accessible en transport actif et en transport en commun. Le campus de l'UdeM et de Polytechnique a été désigné Campus équitable en 2017 par FairTrade Canada, récompensant ainsi ses efforts et ceux des cafés étudiants pour promouvoir les produits issus du commerce équitable. L'UdeM s'engage dans diverses sphères du développement durable, dont l'alimentation locale qu'elle cherche à valoriser. Un des objectifs du plan stratégique est d'augmenter la proportion d'aliments et de boissons du Québec et la surface totale dédiée à l'agriculture urbaine pour les campus. Actuellement, c'est déjà plus de 65,5 % des aliments et boissons qui proviennent de la filière locale québécoise.

Le campus MIL, inauguré en 2019 sur l'ancienne gare de triage à Outremont, bénéficie de la certification LEED Or et représente une vitrine du développement durable au cœur de la mission de l'UdeM. Il a obtenu la première place aux Prix du développement durable 2024. L'Université a adopté une stratégie pour créer un environnement créatif et innovant autour du campus, en contribuant à la vitalité des quartiers environnants, grâce à des projets impliquant la communauté de l'UdeM et les résidents locaux. À Outremont par exemple, la communauté locale peut prendre part aux Projets éphémères, installés sur les terrains de l'UdeM, et mis à disposition des jardiniers et jardiniers amateurs et expérimentés pour partager leur savoir-faire et leurs valeurs durables. Dans le quartier de Parc Extension, de nombreux liens et projets ont été développés avec les communautés locales.

L'UdeM s'astreint à plusieurs redditions de comptes en matière de développement durable. L'Unité du développement durable tient un tableau de bord interactif qui présente un portrait graphique de l'atteinte de chacun des objectifs ciblés de son plan stratégique. Le comité de gestion du fonds de dotation de l'UdeM publie également chaque année son rapport d'investissement responsable, avec le bilan des indicateurs ESG et les grandes actions réalisées en développement durable dans la gestion du fonds de dotation.

L'UdeM a également participé, en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (Québec), à l'élaboration de sept critères de développement durable inclus dans certains de ses appels d'offres : la durabilité et la robustesse, la qualité de l'air intérieur, le LEED, la recyclabilité, la reprise d'équipements existants, l'entretien des équipements et la livraison et l'installation d'équipements, pour les acquisitions relatives à la location de véhicules, les consommables de laboratoires et certains avis d'appel d'intérêt.

**Approbation du rapport**

En application de l'article 11, alinéa 4 a), le présent rapport a été approuvé en date du 27 mai 2025 par le comité de direction de l'Université, qui a désigné M. Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, comme membre signataire du corps dirigeant.

**Attestation et signature**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. Et j'ai le pouvoir de lier l'Université de Montréal.

Nom complet : Éric Filteau

Titre : Vice-recteur à l'administration et aux finances

Date :

Signature :



Annexe : Code de conduite des fournisseurs de l'UdeM

[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_ officiels/reglements/administration/adm10\\_67-Code\\_conduite\\_fournisseurs.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_ officiels/reglements/administration/adm10_67-Code_conduite_fournisseurs.pdf)